



29 novembre 2023

(23-8072)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DE LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ALBANIE: MODIFICATIONS ET AJOUTS DANS LA DÉCISION N° 1707 DU 29/12/2008 DU
CONSEIL DES MINISTRES PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLIVRANCE
DE BREVETS D'INVENTION ET DE MODÈLES D'UTILITÉ, MODIFIÉE

Membre présentant la notification	ALBANIE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Titre	MODIFICATIONS ET AJOUTS DANS LA DÉCISION N° 1707 DU 29/12/2008 DU CONSEIL DES MINISTRES PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLIVRANCE DE BREVETS D'INVENTION ET DE MODÈLES D'UTILITÉ, MODIFIÉE
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementation
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/ALB/23_13464_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/ALB/P/3
Brève description du texte juridique notifié	
Le règlement notifié vise à définir les règles et les procédures concernant:	
a) la délivrance de brevets d'invention et de modèles d'utilité; b) le renouvellement des brevets d'invention et de modèles d'utilité; c) la délivrance de certificats complémentaires de protection pour les produits pharmaceutiques et phytosanitaires d) les autres modifications du registre des brevets.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	3 février 2015
Autre date	Publication: 2 février 2015

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	20 septembre 2023
Autres renseignements	Voir aussi: IP/N/1/ALB/I/2 <i>(Loi n° 9947 du 7 juillet 2008 sur la propriété industrielle, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2008)</i> Texte de loi disponible sur notre site Web à l'adresse www.dppi.gov.al
Organisme ou autorité responsable	<i>General Directorate of Industrial Property</i> (Direction générale de la propriété industrielle) Bulevardi "Zhan D'Ark" Prona nr. 33 Shtëpia e Ushtarakëve Tirana Albanie Courrier électronique: info.dppi@dppi.gov.al

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.